CHARTE CAMPING *SAVIGNY2019*

Chers campeurs et campeuses,

En déposant une roulotte vous acceptez les points ci-dessous. Une consigne de **CHF 400.-** vous sera demandée à votre arrivée au camping. Merci de vous annoncer auprès du responsable du camping pour connaître votre emplacement et lui verser la caution. La consigne ne sera **pas remboursée** à ceux qui ne respecteront pas les points suivants :

1. Respecter la place précise qui vous est attribuée et ne pas encombrer les chemins d'accès, ceci pour laisser le passage aux véhicules.
2. **Les génératrices sont interdites**. Nous vous remercions de prendre un enrouleur (50 m.).
3. Un **extincteur par roulotte** est obligatoire afin de parer aux risques de début d'incendie. Cette mesure étant dictée par les organismes cantonaux, des contrôles pourront être effectués.
4. Les barbecues sont autorisés qu'à condition qu'ils soient sécurisés, surveillés et qu'ils ne présentent aucun danger.
5. Sur ordre de police et à l'instar des autres manifestations FVJC les constructions dans le camping **sont strictement interdites**, à l'exception des avant-toits. *Savigny2019* se réserve le droit de faire démonter les édifices non-conformes.
6. Les copeaux autour des roulottes **sont interdits**.
7. Toute émission de musique n'est autorisée que si elle est diffusée à un volume modéré et qu'elle ne dérange pas les autres usagers du camping.
8. Des poubelles sont mises à disposition des usagers du camping. Ces derniers devront rendre la place qui leur aura été prêtée dans l'état où elle aura été acquise, soit propre. La consigne sera restituée qu'après vérification de la place du camping par un des membres de l'organisation. Merci de respecter le tri sélectif.
9. Les feux et feux d'artifices sont **strictement interdits**.
10. Le dernier délai pour évacuer les roulottes et les tentes est fixé au **4 août** et selon les horaires d'ouverture du camping. Dans le cas contraire, *Savigny2019* devra engager des moyens pour les évacuer. Ces derniers seront à la charge des propriétaires de la roulotte.
11. La consommation d'alcool est autorisée mais avec modération. Toute consommation de produits illicites est strictement interdite et sera dénoncée aux autorités compétentes.
12. Nous vous conseillons de mettre vos valeurs **en sécurité** et de ne pas oublier de fermer vos roulottes **à clé**. *Savigny2019* décline toute responsabilité en cas de vols, de dommages matériels et d'accidents.
13. La manifestation met en vente des tables pour le prix de CHF 100.- (deux bancs, un plateau principal et deux pieds) ainsi que des extincteurs antigel pour le prix de CHF 250.-.

UNE FETE, 4 REGIONS, UN LIEU...
DU 3 AU 21 JUILLET 2019

Savigny2019 vous remercie d'avance et vous souhaite un bon séjour à Savigny !

Société : ..... Nom du responsable : .....

N° de natel : .....

Lieu, date : ..... Signature : .....

ARRIVEE AU CAMPING

Horaires d'ouverture pour les arrivées :

- Vendredi 21 juin : 17h00 à 22h00
- Samedi 22 juin et dimanche 23 juin : 08h00 à 22h00
- Lundi 24 juin au vendredi 28 juin : 17h00 à 22h00
- Samedi 29 juin et dimanche 30 juin : 08h00 à 22h00
- Lundi 1er juillet et mardi 2 juillet : 17h00 à 22h00

Directives de sécurité du Comité central de la FVJC :

A l'arrivée, merci de vous annoncer auprès du responsable camping de la manifestation afin de connaître votre emplacement, verser la caution et signer la charte du camping.

Les roulottes pourront être amenées dans le camping selon les instructions mentionnées dans la charte ainsi que par les directives en vigueur du Comité Central, à savoir :

1. Interdiction de circuler en état de fatigue ou d'ébriété
2. Interdiction de circuler de nuit ou par de mauvaises conditions de visibilité
3. Interdiction de circuler pendant les heures à fort trafic, à savoir entre 6 heures et 9 heures et entre 16 heures 30 et 19 heures
4. Déplacement, dans la mesure du possible, hors des axes principaux à fort trafic
5. Engagement de la responsabilité du conducteur et du détenteur du véhicule agricole pour la sécurité et le bon fonctionnement des véhicules et assurances adaptées

---

SOYEZ PRUDENTS !

Nos responsables camping restent également à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Responsable du camping :

M. CAILLAT Marc-Etienne
079/784.30.88
camping@savigny2019.ch

Secrétariat – consignes :

Mme LAVANCHY Marianne
079/280.10.30
camping@savigny2019.ch